

## **Vide Grenier de l'Amicale Laïque Les Lutins**

**Jeudi 14 Mai 2026**

Salle Polyvalente, Le Paly, L'Hermitage Lorge

### **RÈGLEMENT :**

Article 1 : Ce vide grenier, organisé au profit de l'Amicale Laïque Les Lutins de l'école publique, à l'Hermitage-Lorge, s'adresse aux collectionneurs et aux particuliers.

Art 2 : La réservation d'emplacement(s) devra être effectuée **avant le 4 Mai 2026**. Fournir pour valider la réservation le bulletin d'inscription, accompagné d'une copie de pièce d'identité recto-verso et d'un chèque à l'ordre de l'amicale laïque les lutins à l'adresse indiquée :

**Amicale Laïque Les Lutins  
17 le Paly 22150 Ploeuc L'Hermitage**

(Les réservations se feront par ordre d'arrivée prioritairement à cette adresse)

Art 3 : L'organisation se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre ou la moralité de la manifestation ou tout étalage qui ne correspondrait pas à l'esprit et au style de cette dernière.

Art 4 : L'installation des exposants est prévue à partir de 6h30. Ils s'engagent à recevoir le public à partir de 8h et ne pas remballer avant 17h30.

Art 5 : Les exposants doivent laisser libres, en toutes circonstances, les allées et dégagements réservés au public.

Art 6 : Les absences ne pourront donner lieu au remboursement des inscriptions.

Art 7 : Les organisateurs, en cas de force majeure ou des raisons imprévisibles, se réservent le droit de déplacer ou d'annuler le vide grenier. Les frais d'emplacement resteront acquis et ne pourront être remboursés, même en cas de mauvais temps.

Art 8 : Les participants s'engagent à renoncer à toutes poursuites à l'encontre de l'Amicale Laïque Les Lutins, en cas de vol, détérioration de matériel ou tout événement quelconque dont ils pourraient être victimes au cours ou du fait du vide grenier.

Art 9 : Chaque exposant s'engage à respecter son emplacement délimité et à le nettoyer avant son départ. La mairie de L'Hermitage-Lorge nous fournit les tables et chaises en intérieur, qui devront être rendues en bon état. Chaque exposant sera tenu responsable du matériel mis à sa disposition en intérieur.

Art 10 : Le fait d'occuper un emplacement implique l'acceptation du présent règlement avec toutes ses conséquences.

**Art 11 : L'exposant se munit d'une pièce d'identité lors de sa présentation au vide grenier.**

Art 12 : L'exposant s'engage à remplir l'attestation sur l'honneur jointe à la demande d'inscription.

Art 13 : L'exposant particulier atteste sur l'honneur ne pas participer à plus de 2 brocantes ou vide grenier dans l'année. Les professionnels ne seront pas acceptés !

**ACCÈS :** Salle Polyvalente et grand parking derrière les salles des fêtes, le Paly - L'Hermitage-Lorge, situés à côté de l'école publique Les Lutins.

**Vide Grenier de l'Amicale Laïque Les Lutins**

**Jeudi 14 Mai 2026**

Salle Polyvalente, Le Paly, L'Hermitage-Lorge

**FICHE D'INSCRIPTION**

Nom Prénom :

Adresse :

CP : Commune :

Email : Téléphone :

Pièce d'identité : Nature :

Numéro :

Délivrée par :

Le :

Je désire réserver :

**O En intérieur (I): 7€ avec la table d'1,80m (Attention : 2 tables maximum par exposant en intérieur !)**

**O En extérieur (E) : 3€ le mètre (table et chaise non fournies)**

Total : .....€ x ..... = .....€

**A fournir pour la validation de l'inscription :**

**Joindre à cette présente Fiche d'inscription une photocopie de pièce d'identité (R-V) et un chèque pour le règlement à l'ordre de l'Amicale Laïque Les Lutins**

Je reconnaissais avoir pris connaissance du règlement et déclare l'accepter. Je déclare que les objets mis à la vente ne proviennent ni d'un vol, ni d'un recel.

Fait à ,

le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Pour les non professionnels

Je soussigné(e) :

Nom

Prénom

E-mail

Tél.

Adresse complète

Sollicite mon inscription à la manifestation organisée dans le cadre du Vide Grenier Des Lutins à L'Hermitage-Lorge, le jeudi 14 mai 2026, par L'Amicale Laïque Les Lutins.

Je déclare sur l'honneur :

- n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,
- ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature

le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Cette déclaration sur l'honneur est destinée aux exposants non-inscrits au répertoire SIRET, souhaitant participer aux manifestations, dites ventes au déballage, organisées dans le département des Côtes d'Armor en vue d'un vide grenier, dans la limite de deux participations au maximum par an.

Notez que le non-respect de cette limite pourrait entraîner, à l'encontre de son auteur, des poursuites judiciaires pour, notamment, l'exercice d'un travail dissimulé, délit prévu par l'article L 324-9 du code du travail, puni des peines prévues à l'article L 362-3 (trois ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende). **Cette limite de 2 expositions par an ne s'applique pas aux titulaires d'un n° de SIRET.**

J'ai lu et j'accepte les termes du règlement du Vide Grenier Des Lutins du 29 mai 2025 et ai pris note que les ventes pendant cette manifestation seront réalisées sous l'entièvre responsabilité de leurs exposants.

Fait à ,

le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)